



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

L'école est une communauté constituée de tous ceux qui participent à sa vie : enseignants, élèves, parents, éducateurs, surveillants, membres du personnel.

Pour le « bien vivre ensemble » à l'école, il convient à chacun de faire en sorte que règne un climat de franchise, de respect et de confiance réciproques.

Le fait d'inscrire votre enfant dans une école catholique implique un préjugé favorable de la part des parents quant à son éducation chrétienne.

Un éveil religieux en cycle 1 et 2 et la pastorale en cycle 3 sont assurés sur les horaires scolaires. Des célébrations ont lieu à l'occasion des événements importants de l'année liturgique.

L'équipe éducative et moi-même savons pouvoir compter sur votre implication quant au bon respect du règlement de l'école.

Guillemette BOULTE (Chef d'établissement)

HORAIRES DE CLASSE

Il y a classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Matin : 8h30 à 12h (*ouverture des portes à 8h20*)

Après-midi : 13h30 à 16h30* (*ouverture des portes à 13h20*)

*En Maternelle, sortie échelonnée de 16h15 à 16h30

ENTRÉES ET SORTIES

	132 rue du Château	23 bd Jean-Jaurès
8h à 8h20	<u>Garderie</u> (Maternelle et Élémentaire)	
8h20 à 8h30	<u>Entrée</u> (Maternelle et Élémentaire)	
12h		<u>Sortie</u> (Maternelle et Élémentaire)
13h20 à 13h30		<u>Entrée</u> (Maternelle et Élémentaire)
16h15 à 16h30		<u>Sortie</u> (Maternelle) <i>par les portes du gymnase</i>
16h30	<u>Sortie</u> (Élémentaire)	
16h45 à 17h15	<u>Sortie</u> (garderie flexible)	
17h45 à 18h	<u>Sortie</u> (étude, garderie fixe, activités extra-scolaires)	

HORAIRES DU SECRÉTARIAT :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-13h et 13h30-17h.

L'accès au secrétariat se fait par le 23 boulevard Jean-Jaurès.

SÉCURITÉ

Un adulte de l'école est présent aux deux entrées de l'école pour assurer l'accueil des élèves. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école sans autorisation.

Merci de signaler tout comportement ou objet suspect. La vigilance est l'affaire de tous.

Les animaux, vélos et trottinettes doivent rester à l'extérieur de l'enceinte de l'école (cour RATP comprise).

CORRESPONDANCE ENTRE L'ÉCOLE ET LES FAMILLES

Vous trouverez tous les renseignements et informations utiles sur le site de l'école : www.ecolesaintalexandre.fr

Pour TOUS les élèves du CP au CM2, le cahier de correspondance ECOLIEN (qui est aussi l'agenda des élèves) sera le lien entre les parents et les enseignants. Vous pourrez y inscrire un message, demander un rendez-vous, etc. Il doit être consulté chaque jour et rester dans le cartable.

Merci de remplir et signer l'autorisation de sortie à l'intérieur de la page de couverture (côté recto) ainsi que la page « Renseignements » à côté.

Les informations données dans l'agenda doivent être lues et signées par les parents.

Celles qui concernent l'ensemble de l'école vous seront données par **MAIL**, moyen plus rapide, plus économique et plus pratique. Nous vous remercions de la lecture assidue de ces courriers.

ASSIDUITÉ, RETARDS ET ABSENCES

Vous veillerez à respecter les horaires d'entrée et de sortie de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure (8h30 et 13h30 dans les classes), par respect du règlement et des personnes, et pour leur éviter tout stress inutile. Des bulletins de retard renseignés par les enseignantes seront à retourner signés par les parents dès le lendemain matin. Les retards répétés seront sanctionnés.

En cas d'absence, les parents avertissent le secrétariat par mail AVANT 9 heures : secretariat@ecolesaintalexandre.fr

Au retour de l'élève, le bulletin d'absence situé en violet dans ECOLIEN est à compléter par les parents. Un certificat médical est obligatoire si l'absence excède trois jours de classe.

Les rendez-vous médicaux sont interdits sur le temps scolaire (sauf dans le cadre d'un suivi régulier comme des séances d'orthophoniste). En cas d'impératif, l'élève sera absent toute la demi-journée. Il pourra partir ou revenir à 12h ou entre 13h20 et 13h30 par le 23 boulevard Jean-Jaurès.

L'école est désormais obligatoire dès l'âge de 3 ans. Les départs anticipés et les retours différés sont préjudiciables pour l'enfant. Ils sont donc interdits par ce règlement.

En cas de situation exceptionnelle et impérieuse, votre demande justifiée (et non une simple information) doit impérativement être adressée à la Direction au moins 15 jours avant l'absence prévue : direction@ecolesaintalexandre.fr

Il n'y a aucune remontée en classe possible après la sortie de 16h30. Tout objet oublié sera récupéré le jour de classe suivant.

OBJETS DE VALEUR ET INTERDITS

Il est vivement déconseillé aux élèves d'apporter des objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont interdits dans l'école.

Sont également interdits à l'école : chewing-gum, sucette, argent, gadgets, médicaments.

SANTÉ

Pour éviter toute contagion et travailler dans de bonnes conditions, votre enfant viendra en bonne santé à l'école.

En cas de problème survenu dans l'établissement, vous serez immédiatement prévenus, d'où l'importance de nous transmettre des coordonnées bien à jour.

En l'absence d'infirmière, nous ne donnons aucun médicament, sauf cas exceptionnel (PAI).

Merci de vérifier régulièrement la tête de vos enfants afin d'éviter toute propagation de poux. Veillez à ce que les cheveux soient attachés et les yeux bien dégagés.

TRAVAIL SCOLAIRE ET AIDE PERSONNALISÉE

Le travail scolaire demandé par les enseignants doit être fait sérieusement, assidument, avec application et soin.

L'aide personnalisée (APC) a lieu deux fois 30 minutes par semaine du CP au CM2, de 13h30 à 14h, par petits groupes de 5 ou 6 élèves dans les classes. Les élèves n'y participant pas restent dans la cour pour un temps de lecture, sous la vigilance de deux surveillants. Les APC de Maternelle sont assurés pendant le temps calme, dans les classes, avec les enseignantes.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte et appropriée est exigée en toutes circonstances. Le vernis et les tatouages, même éphémères, sont interdits.

Le port du tablier est obligatoire de la PS au CM2. Les élèves de Maternelle arrivent et repartent chaque jour avec leur tablier. Les élèves du CP au CM2 apportent leur tablier le lundi matin, le laissent à l'école durant la semaine et le rapportent le vendredi soir pour le laver durant le week-end. Les tabliers doivent être propres et en bon état tout au long de l'année. Vous devrez en fournir un neuf en cours d'année si son mauvais état le nécessite.

Les vêtements égarés sont rangés sur un portant dans le gymnase. Ils seront entreposés au portail chaque veille de vacances. Ceux qui ne sont ni réclamés ni marqués seront donnés à une œuvre caritative. Il est fortement recommandé de marquer tous les vêtements des enfants.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les élèves viennent en tenue de sport les jours de leurs cours d'EPS.

Un certificat médical est à remettre à l'enseignant pour justifier toute absence en cours d'EPS.

Des séances de natation sont organisées en CP et CE1. Les élèves ne peuvent être dispensés que sur prescription médicale.

DEMI-PENSION

La demi-pension est un service proposé aux familles, que nous avons le souci d'améliorer constamment. Elle comprend le repas servi aux enfants, mais aussi la surveillance et l'entretien des locaux. La mairie participe aux frais de demi-pension des enfants boulonnais : cf. circulaire BBrest qui vous est transmise en début d'année.

L'inscription à la demi-pension est trimestrielle. Les changements en cours de trimestre ne sont pas possibles. Tout trimestre commencé est dû en entier.

Si vous souhaitez changer de formule pour le trimestre suivant, il est impératif de nous prévenir **un mois avant** le début du trimestre concerné faute de quoi votre demande ne pourra être prise en compte par la comptabilité :

-si changement d'organisation au 2^e trimestre (janvier-mars), nous prévenir au plus tard le 1^{er} décembre,

-si changement d'organisation au 3^e trimestre (avril-juin), nous prévenir au plus tard le 1^{er} mars.

Des tickets repas occasionnels sont disponibles au secrétariat au prix de 11 € l'unité. Ils sont à remettre par l'enfant à son enseignante le jour où il déjeune à la cantine.

Les enfants apportant leur repas dans le cadre d'un PAI seront facturés 5 € par repas pour la surveillance et l'entretien des locaux.

Les enfants doivent avoir un comportement adapté, se montrer polis envers le personnel de service et éviter le gâchis.

RÉCRÉATIONS

Les élèves d'Élémentaire disposent de 15 minutes de récréation le matin et l'après-midi, les Maternelles d'une demi-heure. Ils sont placés sous la surveillance d'adultes auxquels ils doivent s'adresser en cas d'incident.

Les ballons et balles en mousse (exclusivement) sont autorisés uniquement dans la cour RATP. Ils sont interdits si le sol est mouillé.

Les jouets dangereux sont interdits et confisqués. Les petits jouets personnels sont proscrits ; ils sont sources de distraction en classe et risquent d'être échangés, perdus ou volés.

ÉTUDE ET GARDERIE

Une garderie gratuite est organisée pour tous les élèves le matin de 8h à 8h20 dans la cour RATP (entrée 132 rue du Château).

Le soir, nous proposons :

- une garderie flexible (en Maternelle et Élémentaire) : sortie à votre convenance entre 16h45 et 17h15,
- une garderie fixe (pour les Maternelles) : sortie à 17h45,
- l'étude (pour les Élémentaires) : sortie à 17h45.

L'étude est surveillée (et non dirigée), elle ne dispense pas les parents d'une vérification du travail de leur enfant.

Comme pour la demi-pension, l'inscription à la garderie et à l'étude est trimestrielle. Les changements en cours de trimestre ne sont pas possibles. Tout trimestre commencé est dû en entier.

Il est possible de s'inscrire de manière occasionnelle à une garderie ou à l'étude. Les tickets sont à retirer au secrétariat (montant : 9 € ou 15 €). Ils sont à remettre par l'enfant à son enseignante le jour concerné.

La garderie et l'étude sont un service proposé par l'école. Une mauvaise attitude de l'élève peut entraîner son exclusion définitive.

Veillez à bien respecter les horaires de sortie par respect pour les surveillants.

COMPORTEMENT

En toute circonstance et avec tous les membres de la communauté, les enfants et parents adoptent une attitude correcte, respectueuse envers les autres et le matériel, et font preuve de bon esprit.

La politesse et la bonne éducation sont de rigueur.

Un système de cartons jaunes est mis en place en cas de comportement inapproprié, plus particulièrement durant les temps de récréation, de la PS au CM2 :

- 3 cartons jaunes : l'enfant sera convoqué chez la Directrice et aura un travail d'intérêt général à faire.
- Une deuxième fois 3 cartons jaunes : il sera à nouveau convoqué chez la Directrice et aura un avertissement.
- Une troisième fois 3 cartons jaunes : les parents seront convoqués par la Directrice, avec leur enfant, et une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

Tout manquement grave au règlement intérieur pourra entraîner immédiatement un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive qui sera notifié(e) dans le livret scolaire de l'élève.